

COMITÉ SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE  
Jeudi 2 octobre 2025 – 14h00

PROCÉS VERBAL

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 60 / Nombre d'absents : 39 / Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre, à quatorze heures, le comité syndical, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

**Etaient présents :**

**CLÉ 1 :** M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise,  
**CLÉ 2 :** Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. GRANDIN Philippe (suppléant),  
**CLÉ 3 :** M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), Mme PORTIER Marie-Paule (arrivée à 14h10), M. ROUSSEAU Gérard,  
**CLÉ 4 :** M. BELLON Gilles, M. BERGER Thierry (suppléant), M. TIRARD Philippe,  
**CLÉ 5 :** M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc,  
**CLÉ 6 :** M. BALLOT Jean-Philippe, M. HAMEL Louis, M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai), M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei),  
**CLÉ 7 :** M. AUVRAY Éric, M. BLOYET Laurent, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric,  
**CLÉ 8 :** Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,  
**CLÉ 9 :** M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe,  
**CLÉ 10 :** M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. MÉSENGE Bernard,  
**CLÉ 11 :** M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. RABAGLIA Patrick,  
**CLÉ 12 :** M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,  
**CUA :** M. COUSIN Patrick accompagné de son suppléant M. WINTENBERGER Louis, M. LEMOINE Gérard, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant, arrivé à 14h25),  
**Urbain :** Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LEROYER Rémi, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

**Etaient excusés ou absents :**

**CLÉ 1 :** M. LE CARVENNEC Éric, M. RIPAUT Dominique, M. ROGER Damien,  
**CLÉ 2 :** M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUËL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,  
**CLÉ 3 :** M. LÉVESQUE Michel, M. QUELLIER Serge,  
**CLÉ 4 :** M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TOQUÉ Louis,  
**CLÉ 5 :** Mme BRANCOURT Isabelle, M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. MOUSSET Denis,  
**CLÉ 6 :** M. BRIONNE Paul,  
**CLÉ 7 :** M. BITTARD Frédéric, M. WAEYAERT Denis,  
**CLÉ 8 :** M. BOUCHÉ Nicolas, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,  
**CLÉ 9 :** M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. OLIVIER Jean-Michel,  
**CLÉ 10 :** M. CORREYEUR Pierre, M. DENIS Jean-Noël, M. LEROUX Henri,  
**CLÉ 11 :** M. ROULLEAUX Éric,  
**CLÉ 12 :** Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, M. VIECELI Didier,  
**CUA :** M. KAYA Armand, M. LARCHEVÈQUE Jérôme, M. LURCON Gérard,  
**URBAIN :** Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MARIE Jean-Pierre, M. MAUSSIRE Jacques et M. MOISSERON Franck.

**Les pouvoirs :**

BOUCHÉ Nicolas donne pouvoir à REIG-HAMELIN Françoise  
FROUËL Marie-Françoise donne pouvoir à AUVRAY Philippe  
LEROUX Henri donne pouvoir à BIGEON Daniel

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

Comité syndical du territoire d'énergie Orne - 02 octobre 2025  
061-256102922-DE\_2025\_37-DE

A G E D I

OLIVIER Jean Michel donne pouvoir à CHALLIER Philippe  
WAEYAERT Denis donne pouvoir à AUVRAY Éric

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur Marc LEMOIGNE, payeur départemental, Monsieur Claude MORIN, maire de Nouans, Louis AVICE, juriste, Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante de direction, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON

---

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence de Monsieur Marc LEMOIGNE, payeur départemental et Claude MORIN, Maire de Nouans (72).

Ensuite, il énonce les excusés et les pouvoirs.

Monsieur Charles HAUTON est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est présenté tel qu'envoyé avec la convocation le 23 septembre 2025, certains points à l'ordre du jour ayant été enlevés :

***Compte-rendu des décisions du Président et du bureau syndical par délégation ;***

***INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE***

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote) ;
2. Rapport d'activités 2024 du Te61 (vote) ;

***DOMAINE DE COMPETENCES***

- ~~3. Cession de panneaux photovoltaïques à la SEM Ener61 (vote) ;~~

***FINANCES LOCALES***

4. Modification du plan de financement prévisionnel pour le jumeau numérique (vote) ;
5. Avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe chaufferie-bois (vote) ;
6. Décision modificative budget principal (vote)
7. Décision modificative du budget annexe bornes (vote) ;
8. Décision modificative du budget annexe chaufferie bois réseaux techniques (vote) ;
9. Décision modificative du budget annexe chaufferie bois réseaux de chaleur (vote) ;
10. Décision modificative du budget annexe PCRS (vote) ;
- ~~11. Décision modificative du budget annexe photovoltaïque (vote) ;~~

***MARCHÉS PUBLICS***

12. Retrait de l'adhésion au syndicat mixte « Agence de Gestion et de Développement Informatique » (A.GE.DI) (vote) ;

***FONCTION PUBLIQUE***

13. Création d'un poste « Gestionnaire de groupements d'achats » (vote) ;
14. Création de poste de « Assistant(e) de gestion administrative » (vote) ;
15. Modification de la délibération 2021-AG-46 relative à la mise en place RIFSEEP (vote) ;
16. Assermentation des agents (vote) ;
17. Modification de la délibération 2020-AG-28 relative aux remboursements de frais pour l'exécution de mandats spéciaux (vote) ;

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de reception de l'AR: 23/12/2025

Comité syndical de la Tertiaire et de l'Industrie de la Vendée 2025

061-256102922-DE\_2025\_37-DE

A G E D I

## **AUTRES**

18. Écoloustics 2025-2026 ;
19. Affaires et questions diverses.

---

*Compte-rendu des décisions prises par délégations.*

### Les décisions du Président

#### Mandat de maîtrise d'ouvrage communaux ou intercommunaux en éclairage public

- 1 convention passée ;
- Montant financier total associé : 2 537,64 € TTC actualisé.

#### Transferts de maîtrise d'ouvrage communal en télécommunication

- 4 conventions passées ;
- Montant financier total associé : 62 870,80 € TTC actualisé.

#### Convention de prestation de service en signalisation lumineuse

- Une convention passée ;
- Montant financier total associé : 600 € TTC pour 6 mois de location.

### Les décisions du bureau syndical

#### Convention Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le Fonds de Solidarité pour le Logement institué par le Conseil départemental de l'Orne permet de faciliter l'accès et le maintien dans les logements locatifs privés et publics pour les familles les plus démunies. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement que sont :

- L'aide à l'accès à un logement locatif, le maintien dans un logement locatif, l'accompagnement social lié au logement ;
- L'attribution d'aides financières permettant de faire face à des impayés de gaz d'électricité ou d'eau. Cette aide s'inscrit dans le dispositif du Fonds de Solidarité pour l'Énergie (FSE), qui ne fait pas l'objet d'un sous-programme à part entière dans le département de l'Orne.

Le FSE a pour objet d'apporter une aide à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, au regard notamment de son patrimoine, de l'insuffisance de ses ressources ou de ses conditions d'existence, pour disposer de la fourniture de gaz, d'électricité et d'eau.

Les membres du bureau syndical ont accepté les termes de la convention entre le Te61 et le conseil départemental de l'Orne en attribuant une subvention dans la limite de 25 000 € par an au FSL pour la gestion du dispositif « solidarité énergie » pour une durée de 3 ans. Un rapport annuel du conseil départemental devra être présenté.

*Intervention de Françoise Reig-Hamelin : il s'agit d'une enveloppe à destination des besoins des usagers.*

### Attribution de reliquats

#### Présentation complémentaire de Cédric Thomas.

Les membres du bureau ont attribué les reliquats suivants :

Année de financement	Commune Adresse	Reliquat HT	Dotation HT de l'affaire initiale
2022	Occagnes Le Haut de la Rue – tranche 1	109 826,03 €	383 333 €
2023	Beaufai L'Hermitage – tranche 2	5 982,45 €	235 000 €
2023	Bonsmoulins Rue des Audiery	7 490,49 €	66 666 €

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

Comité syndical Te61 - Date de réception de l'AR: 23/12/2025

061-256102922-DE\_2025\_37-DE

A G E D I

2024	Argentan Quartier des trois croix – tranche 1, 2 et 3	54 771,98 €	811 666 €
2024	Hesloup L'épine Trézin – tranche 1	100 000,00 €	100 000 €
2024	Tanques Le Bourg	8 007,48 €	168 718 €
2024	Aunou sur Orne Fresneaux	25 894,84 €	216 000 €
2024	Le Renouard Le Bourg	58 333,33 €	225 000 €
2024	Ceton Rue de la Barre	4 343,40 €	225 000 €
2024	Moutiers au Perche Rue Auguste Colas	27 500 €	141 666 €
Total		402 150,00 €	

Pour combler les besoins financiers suivants :

Année de financement	Commune Adresse	Reliquat HT	Dotation HT de l'affaire initiale
2024	Juvigny Val d'Andaines Rue de l'église	4 584,56 €	69 401 €
2024	Longny les Villages-Neuilly sur Eure Rue des Lilas-travaux en coordination	200 000 €	
Total		204 584,56 €	

Ainsi, la différence à hauteur de 197 565,44 € n'a pas été réattribuée.

#### Programme urbain 2025

L'enveloppe initiale de 1 800 000 € TTC de travaux sur le budget 2025 n'ayant pas été consommée dans sa totalité les membres du bureau ont accepté deux nouvelles affaires :

Collectivité	Localisation	Montant TTC
Saint Germain du Corbœufs	Rue du Clos de la Coudre - travaux	60 000,00 €
Saint Langis près Mortagne	La Vigne – coordination travaux	320 000,00 €
	Total TTC	380 000 €

L'enveloppe globale financière du budget 2025 est donc maintenant de 1 676 553,20 €.

#### Modification de la procédure de passation des marchés publics

*Présentation complémentaire de Louis Avice.*

Les membres du bureau ont modifié la procédure de passation des marchés publics afin d'apporter certaines précisions s'agissant des seuils réglementaires. Également, il s'agissait d'adapter des dispositifs internes arrêtées par la procédure suite à différents retours de pratique :

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

Comité syndical : Toute la ville de neufchâtel en bray 06/12/2025

061-256102922-DE\_2025\_37-DE

A G E D I

- Restriction de l'obligation interne d'insérer des clauses et critères environnementaux aux marchés de travaux et de fournitures ;
- Restriction de l'obligation interne d'insérer des clauses et critères sociaux aux marchés de travaux.

Cédric Thomas précise que les services ont été confrontés à ces obligations de façon concrète, en particulier sur l'aspect social, lors de la rédaction du marché de fourniture de radars pédagogiques, par exemple, ce qui explique la nécessité de restreindre certaines règles.

#### **1. 2025-AG-22 Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote)**

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal du comité syndical ordinaire du 24 juin 2025 a été transmis à chaque délégué par courriel le 3 juillet 2025. Il précise qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

**Après échanges de vues, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident d'adopter le procès-verbal de la réunion du 24 juin.**

#### **2. 2025-AG-23 Rapport d'activités 2024 du Te61 (vote)**

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical d'approuver le rapport d'activités 2024 du Te61 envoyé par courriel le 23 septembre 2025. Il précise qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

Le Président rappelle que ce rapport d'activités sera transmis, après validation du comité syndical, aux collectivités adhérentes, à l'ensemble des délégués communaux ainsi qu'aux différents partenaires. Il précise qu'il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

**À l'unanimité, les membres présents approuvent ce rapport d'activités 2024.**

#### **3. 2025-AG-24 Modification du plan de financement prévisionnel pour le jumeau numérique (vote) ;**

*Présentation complémentaire de Cédric Thomas.*

Dans le prolongement de sa compétence fondatrice d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), le Te61 s'est positionné comme autorité locale compétente (APLC) sur le sujet Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) depuis délibération du comité syndical du 21 juin 2018 sur son territoire.

Afin d'accompagner les collectivités dans leur transition numérique et dans un contexte de changement climatique, le Te61 souhaite saisir l'opportunité offerte par la qualité des données acquises dans le cadre du projet PCRS et créer une représentation numérique en trois dimensions (3D) du territoire.

Le jumeau numérique est, à ce titre, la représentation en 3D du sol et du sursol géoréférencé en coordonnées X, Y et Z d'une précision de l'ordre d'une dizaine de centimètres.

Après avoir présenté le projet à plusieurs partenaires potentiels tels que le Conseil départemental de l'Orne, les services de la préfecture, la Direction Départementale des Territoires, les membres du comité syndical avaient acté le plan de financement initial par la délibération 2024-AG-61 en date du 17 décembre 2024.

Aujourd'hui, compte-tenu de l'évolution technique croissante, une revalorisation financière du projet est nécessaire pour garantir non seulement la conformité de celui-ci aux standards actuels, mais également son interopérabilité avec les systèmes existants et futurs, ainsi que sa pérennité fonctionnelle dans le temps. L'analyse des offres du marché a révélé un coût d'investissement supérieur à l'estimation initiale avec une différence de 50 684 € HT.

Dans ce contexte, le service SIG a sollicité l'aide du FEDER initialement accordée qui a accepté d'ajuster leur aide en fonction de l'évolution des coûts du projet, tel que présenté ci-dessous.

		<b>Te61</b>	<b>FEDER</b>
<b>Postes de dépense</b>	<b>Résultat marché</b>	<b>20%</b>	<b>80%</b>
Construction d'un jumeau numérique sur le département	313 782,00 €	62 756,40 €	251 025,60 €
Acquisition de vues Obliques	98 600,00 €	19 720,00 €	78 880,00 €

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

Comité syndical du Te61 - réuni le 02 juillet 2025  
061-256102922-DE\_2025\_37-DE

A G E D I

Réalisation du cadastre solaire 3D	15 990,00 €	3 198,00 €	12 792,00 €
Plateforme d'exploitation	35 212,00 €	7 042,40 €	28 169,60 €
Formation	6 000,00 €	1 200,00 €	4 800,00 €
Serveur de stockage et de calcul	12 100,00 €	2 420,00 €	9 680,00 €
<b>Total investissement HT</b>	<b>481 684,00 €</b>	<b>96 336,80 €</b>	<b>385 347,20 €</b>
ETP	66 334,32 €	13 266,86 €	53 067,46 €
Charges générales	38 361,28 €	7 672,26 €	30 689,03 €
<b>Total HT</b>	<b>586 379,60 €</b>	<b>117 275,92 €</b>	<b>469 103,68 €</b>

**Les membres du comité syndical acceptent ce nouveau plan de financement pour le jumeau numérique.**

*Monsieur le Président informe les membres du comité syndical de la prise de contact du secrétariat du Premier Ministre avec le service SIG du Te61 dans le but d'étendre le projet de jumeau numérique à l'échelle nationale. En effet, c'est lors d'une réunion avec des interlocuteurs internationaux à Caen, que des contacts ont été échangés concernant le jumeau numérique. Un partenariat pourrait alors se créer.*

#### **4. 2025-AG-25 Avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe chaufferie-bois réseaux techniques (vote)**

*Présentation complémentaire d'Isabelle Thierry.*

Le budget annexe chaufferie-bois réseaux techniques a besoin d'une avance de trésorerie du budget principal. L'article R.2221-70 du CGCT dispose que « en cas d'insuffisance des sommes mises à disposition de la régie, la régie ne peut demander d'avances qu'à la collectivité de rattachement [à savoir ici le Te61]. Cet article ne s'applique qu'aux régies dotées de la seule autonomie financière pour la gestion d'un SPIC tel que le budget chaufferie-bois réseaux techniques. » Le budget chaufferie-bois réseaux techniques sollicite une avance de 250 000 € du budget général, dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la collectivité. Cette avance sera à rembourser ultérieurement.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise l'avance de trésorerie telle que présentée.**

#### **5. 2025-AG-26 Décision modificative budget principal (vote) :**

*Présentation complémentaire d'Isabelle Thierry.*

Afin de modifier les inscriptions budgétaires pour la maîtrise d'œuvre et la redevance de concession, il est proposé la décision modificative suivante :

#### **INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
2041482-Subventions autres commune	500 000,00 €	10228-Autre fonds d'investissement	142 424,00 €
20415331-Subventions établissement a -	98 288,00 €	1311-Subvention fonds vert	281 666,00 €
2041582-Subventions autres groupeme	598 288,00 €	1312-Subvention Région	81 090,00 €
21318-Construction autre bâtiment	125 514,00 €	13258-Subventions autres groupements	980 000,00 €
21578-Autre matériel technique	50 000,00 €		
21848-Mobilier	20 000,00 €		
2188-Autres immobilisations corporell	8 000,00 €		
276358-Créances sur autre groupemen	281 666,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 485 180,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 485 180,00 €</b>

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

Comité syndical du Te61 au 23/12/2025

061-256102922-DE\_2025\_37-DE

A G E D I

## FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
60611-Fournitures eau	3 000,00€	6419-Remboursement personnel	12 500,00€
611-Contrat de prestations	- 3 000,00€	70848-MAD personnel	130 000,00€
617-Études et recherches	- 30 000,00€	74748-Participations autres communes	220 000,00€
62268-Autres honoraires	30 000,00€	74888-Autres attributions	- 81 000,00€
6234-Réceptions	- 10 000,00€		
6238-Publicité, publications	10 000,00€		
657358-Subvention PCRS	55 184,00€		
65736221-Virement budget annexe	- 12 000,00€		
65811-Informatisation en nuage	12 000,00€		
6815-Provision pour risques	226 316,00€		
<b>TOTAL</b>	<b>281 500,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>281 500,00€</b>

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative au budget susvisé afin de permettre un ajustement des crédits.

### **6. 2025-AG-27 Décision modificative du budget annexe bornes (vote) ;**

*Présentation complémentaire d'Isabelle Thierry.*

Une décision modificative est nécessaire pour inscrire l'avance du budget général et rembourser la ligne de trésorerie faite sur le budget général telle que présentée ci-dessous :

## INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
458101-Gendarmerie	10 000,00€	458101-Gendarmerie	10 000,00€
139158-Reprise de subvention	3 553,00€		
2315-Immobilisations	- 3 553,00€		
<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000,00€</b>

## FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
61551-Réparation véhicule	- 20 000,00€	773-Mandats annulés	18 820,00€
61558-Réparation mobilier	20 000,00€	777-Reprise de subventions	3 553,00€
6156-Maintenance	22 373,00€		
65811-Droits informatique en nuage	- 10,00€		
65888-Autres charges de gestion	10,00€		
<b>TOTAL</b>	<b>22 373,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 373,00€</b>

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative au budget susvisé afin de permettre un ajustement des crédits.

### **7. 2025-AG-28 Décision modificative du budget annexe chaufferie bois réseaux techniques (vote) ;**

*Présentation complémentaire d'Isabelle Thierry.*

Une décision modificative est nécessaire pour inscrire l'avance du budget général et rembourser la ligne de trésorerie faite sur le budget général telle que présentée ci-dessous :

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025  
Date de reception de l'AR: 23/12/2025  
Comité syndical Toute l'année 2025  
061-256102922-DE\_2025\_37-DE  
A G E D I

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		REÇETTES	
2314-Construction sur sol d'autrui	30 000,00€	1311-Participation Etat ou autre 1312-Participation région 1313-Participation département 1687-Avance du budget général	- 109 879,00€
16871-Remboursement avance	172 024,00€		38 039,00€
			23 864,00€
<b>TOTAL</b>	<b>202 024,00€</b>		<b>202 024,00€</b>

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		REÇETTES	
66111-Intérêt des emprunts	- 300,00€	70871-Remboursement de frais 7088-Autres produits d'activité annexe	3 335,00€
661121- ICNE	300,00€		- 3 335,00€
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative au budget susvisé afin de permettre un ajustement des crédits.

*Arrivée de Dominique TAFFOREAU*

**8. 2025-AG-29 Décision modificative du budget annexe chaufferie bois réseaux de chaleur (vote) :**

*Présentation complémentaire d'Isabelle Thierry.*

Une décision modificative est nécessaire pour inscrire l'avance du budget général et rembourser la ligne de trésorerie faite sur le budget général telle que présentée ci-dessous :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		REÇETTES	
040-Reprise de subvention	32 820,00€	1311-Etat et établissements 1312-Région 13188-Subventions autres tiers 040-Amortissement	- 781 000,00€
			38 367,00€
2314-Construction sur sol d'autrui	- 91 327,00€		651 000,00€
			33 126,00€
<b>TOTAL</b>	<b>- 58 507,00€</b>		<b>- 58 507,00€</b>

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		REÇETTES	
6061-Fournitures non stockables	20 000,00€	74-Subventions 778-Autres produits exceptionnels 042-Reprise de subvention	- 96 397,00€
6156-Maintenance	13 297,00€		130 000,00€
62871-Remboursement de frais à la col	3 335,00€		32 820,00€
6588-Autres charges de gestion	- 3 335,00€		
66111-Intérêts	- 900,00€		
661121-Intérêts ICNE	900,00€		
6811-Amortissement	33 126,00€		
<b>TOTAL</b>	<b>66 423,00€</b>		<b>66 423,00€</b>

Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative au budget susvisé afin de permettre un ajustement des crédits.

**9. 2025-AG-30 Décision modificative du budget annexe PCRS (vote) :**

*Présentation complémentaire d'Isabelle Thierry.*

Une décision modificative est nécessaire pour augmenter les crédits budgétaires du compte 202 après l'annulation d'écritures et l'engagement de nouveaux ordres de service :

INVESTISSEMENT

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025  
Date de reception de l'AR: 23/12/2025  
Comité syndical de l'établissement de la commune de Tafforeau 02/12/2025  
061-256102922-DE\_2025\_37-DE  
A G E D I

DÉPENSES		RECETTES	
202-Frais d'étude PCRS	234 220,00 €	1022-FCTVA 13142-Subvention collectivité de rattachement 13172-Subvention FEDER	64 503,00 €
2051-Logiciels	36 303,00 €		33 378,00 €
21838-Autre matériel informatique	- 72 124,00 €		129 264,00 €
238-Avance	28 746,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>227 145,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>227 145,00 €</b>

## FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
6156-Maintenance	60 184,00 €	74718-Participation Etat 74748-Participations autres communes 74751-Participations Te61 74758-Participations autres groupements 74772-Participation FEDER	- 39 593,00 €
6182-Documentation générale	3 949,00 €		- 12 000,00 €
			55 184,00 €
			- 135 367,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 133,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 133,00 €</b>

**Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative au budget susvisé afin de permettre un ajustement des crédits.**

### **10. 2025-AG-31 Retrait de l'adhésion au syndicat mixte AGEDI (vote) :**

*Présentation complémentaire de Lucile Cheron.*

AGEDI est un établissement public constitué sous forme de syndicat mixte, dont le siège est à Aurillac (Cantal). La gouvernance est à ce titre assurée par des élus représentatifs de l'ensemble des adhérents. Les services sont rendus aux adhérents sur le principe de la mutualisation.

Proxima.ACTES est le logiciel, proposé par AGEDI, utilisé actuellement pour l'envoi dématérialisé des délibérations, décisions et arrêtés au Te61. Ce logiciel propose une suite de solutions informatiques et numériques afin de répondre aux besoins de fonctionnement des collectivités territoriales ainsi qu'une assistance à distance.

Cependant, le service administratif rencontre des difficultés d'utilisation de ce logiciel telles que :

- La difficulté d'adaptation du logiciel aux compétences d'un syndicat d'électrification,
- La difficulté de réponse face à certains dysfonctionnements.

Ainsi il est proposé de retirer le Te61 d'AGEDI afin de ne plus être lié à la prestation. En cas de demande de retrait volontaire, le retrait n'est effectif qu'au 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle l'adhérent a fait part de sa décision de se retirer par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception. Les contributions et demandes de remboursement sont dues jusqu'au retrait effectif.

**Après délibération, les membres du comité syndical, à l'unanimité, acceptent le retrait de l'adhésion du Te61 au syndicat mixte AGEDI à compter du 31 décembre 2025.**

### **11. 2025-AG-32 Crédit d'un poste d'« Assistant(e) administratif(ve) et gestion des achats d'énergies » (vote) :**

Afin de pérenniser le bon fonctionnement du service transition énergétique du Te61, il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire ses besoins. Il pourra être assuré par un agent du cadre d'emploi d'adjoint au rédacteur territorial en catégorie C ou B.

En effet, dans le but de faire évoluer le poste actuel en charge de la gestion des groupements d'achats il est nécessaire d'ouvrir un nouveau poste.

Il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Assistance administrative du pôle transition énergétique,
- Gestion du groupement d'achat électricité,
- Correspondance du groupement d'achat gaz.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose au comité syndical de créer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 un emploi permanent d'assistant(e) administratif(ve) et gestion des achats d'énergies relevant de la catégorie hiérarchique C ou B et du grade des adjoints administratifs ou rédacteurs à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

Comité syndical du Te61 à la date du 02/01/2025

061-256102922-DE\_2025\_37-DE

A G E D I

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le cas échéant, après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer un emploi permanent selon les modalités précitées et autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, selon les modalités précitées.**

#### **12. 2025-AG- Crédit de poste de « Assistant(e) de gestion administrative » (vote) :**

Dans le but de renforcer l'équipe du Te61, il est proposé de créer un emploi permanent d'assistant(e) de gestion administrative pour satisfaire aux besoins des différents services qui pourra être assuré par un agent du cadre d'emploi d'adjoint au rédacteur territorial. Ces missions ont été assurées pendant six mois par un emploi saisonnier, mais les besoins du Te61 démontrent la nécessité de pérenniser ce poste en emploi permanent.

Il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Assistance administrative pour les différents services du Te61,
- Assistance à la gestion des réunions,
- Gestion de l'accueil du syndicat,
- Gestion des commandes et des stocks.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose au comité syndical de créer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 un emploi permanent d'assistant(e) de gestion administrative relevant de la catégorie hiérarchique C ou B et du grade des adjoints administratifs ou rédacteurs à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup>.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le cas échéant, après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de créer un emploi permanent selon les modalités précitées et autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, selon les modalités précitées.**

#### **13. Modification de la délibération 2021-AG-46 relative à la mise en place du RIFSEEP**

*Présentation complémentaire de Christine Thuilliez.*

Le Régime Indemnitaire Tenant Compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est l'outil indemnitaire de référence applicable, sauf exception, à l'ensemble des corps de la fonction publique. Il est exclusif de tout autre régime indemnitaire de même nature. Il a été instauré en 2016 au Te61 et la dernière modification date de 2021 par délibération n°2021-AG-46. Il se décompose en deux parties :

- L'Indemnité de Fonctions, Sujétion et Expertise (IFSE) liée à la fonction et versée mensuellement,
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à la manière de servir et l'engagement professionnel et versée en décembre.

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

Comité syndical du Te61 à la date du 06/01/2025  
061-256102922-DE\_2025\_37-DE

A G E D I

Aujourd’hui, il est proposé de modifier cette délibération afin d’intégrer la possibilité de maintenir le régime indemnitaire en cas de grave ou longue maladie à hauteur de 33% maximum la première année et jusqu’à 60 % maximum la deuxième année.

*Question d’Amale EL KHALEDI : le versement du RIFSEEP s’appuie sur l’activité de l’agent, or un agent en arrêt maladie n’est pas considéré en activité. Ainsi, il est possible que le Centre De Gestion (CDG) apporte une réponse négative. D’autres solutions ont-elles été envisagées afin de maintenir un revenu stable pour les agents dans une telle situation ?*

*Réponse de Monsieur le Président : dans un premier temps la délibération va être envoyé pour avis du CDG, nous aviserons ensuite et étudierons toutes les possibilités.*

#### **14. 2025-AG-34 et 2025-AG-36 Assermentation des agents (vote) ;**

*Présentation complémentaire de Louis Avice.*

L’assermentation est le fait pour un agent commissionné à cet effet de prêter serment auprès du tribunal judiciaire dans le ressort duquel il exerce ses missions.

En sa qualité d’Autorité Organisatrice de la Distribution d’Électricité (AODE) et de Gaz (AODG), et donc d’autorité concédante du réseau de distribution publique d’électricité et de gaz, le Te61 est chargé d’assurer un contrôle des activités du concessionnaire et d’en rendre compte à ses adhérents pour leur permettre d’apprécier au mieux l’état de leur patrimoine, ainsi que la qualité du service rendu.

Un tel contrôle, pour la partie électrique, affecte tant le développement et l’exploitation du réseau public de distribution d’électricité que la fourniture d’énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, concédés respectivement aux sociétés Enedis et Électricité de France (EDF). Pour la partie gaz, ce contrôle affecte des concessions dites historiques et des concessions nouvelles de gaz.

Les agents publics parmi ceux chargés des missions de contrôle doivent être habilités, commissionnés, à cet effet par le Président de l’établissement public de coopération et assermentés.

À ce jour, Madame Christine Thuilliez, secrétaire générale, est habilitée pour exercer le contrôle. Cette mission devant être renforcée en interne, il est proposé aux membres du bureau de désigner d’autres agents pour être assermentés :

- Agents concernés en électricité : Cédric Thomas, direction opérationnelle du contrôle, Dyhia Taleb, cartographie/SIG, Stanislas Bisson, ingénierie réseau électricité et Louis Avice, juridique.
- Agents concernés en gaz : Cédric Thomas, direction opérationnelle du contrôle, Dyhia Taleb, cartographie/SIG, Tom Besnier, ingénierie réseau gaz et Louis Avice, juridique.

**Les membres du comité acceptent l’assermentation des agents précités pour les contrôles de concession.**

#### **15. 2025-AG-36 Modification de la délibération 2020-AG-28 relative aux remboursements de frais pour l’exécution de mandats spéciaux (vote)**

*Présentation complémentaire de Louis Avice.*

La délibération n°2020-AG-28 relative aux remboursements de frais pour l’exécution de mandats spéciaux ne prévoyant pas toutes les situations auxquelles les élus peuvent prétendre, une actualisation est proposée aux membres du comité syndical.

Voici ci-dessous les propositions faites aux élus :

Thématique	Situation antérieure	Proposition
Remboursement mandats spéciaux	Remboursement pour tous les déplacements du Président	Remboursement uniquement des déplacements effectués pour le TEN et des congrès hors du département*.

Date de transmission de l’acte: 23/12/2025

Date de réception de l’AR: 23/12/2025

Comité syndical du Te61 à la date du 06/01/2025

061-256102922-DE\_2025\_37-DE

A G E D I

Déplacements en train	Légalement autorisé mais non traité au Te61	Obligation de prendre des billets de 2 <sup>ème</sup> classe, sauf si le billet en 1 <sup>ère</sup> est équivalent en prix ou circonstances particulières (sous réserve de l'accord du Président)
Déplacement en avion	Légalement autorisé mais non traité au Te61	Interdit sauf si le trajet représente plus de 4 heures de train (sous réserve de l'accord du Président)
Frais d'hébergement	Au réel avec plafond (illégal)	Au forfait avec plafond, avec possibilité jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2027 de rembourser 200 € pour Paris intramuros.
Frais de repas	Au réel sans limite	Au réel avec plafond légal de 20 euros (plafond réglementaire).

\* Question de Monsieur le Président : Il est fréquent que les élus se déplacent pour d'autres raisons que le TEN ou des congrès, ainsi il faudrait modifier cette phrase afin d'inclure tous les déplacements au nom du Te61 en dehors du département. Comment pourrions-nous inscrire cela dans la délibération Monsieur le payeur départemental ?

Réponse de Marc Lemoigne : Remboursement pour toute réunion justifiée par un ordre de mission.

De plus, le plafond de 20 euros des frais de repas interpelle les élus qui trouvent le montant relativement bas.

Réponse de Louis Avice : s'agissant d'un plafond réglementaire, il n'est pas possible d'y déroger.

**Les membres du comité acceptent la modification de la délibération relative aux remboursements des frais des mandats spéciaux et demandent à ce que soit ajoutée la mention « remboursement pour toute réunion justifiée par un ordre de mission ».**

## 16. Écoloustics

Présentation complémentaire de Julie Boisgontier.

Le Te61 organise un concours annuel à destination des classes de cycle 3 (CM1 / CM2 / 6ème), sous le haut patronage du ministère de l'Éducation Nationale.

Baptisé « Les Écoloustics », ce concours vise à permettre aux élèves de découvrir et de comprendre comment s'organisent la production et la consommation d'énergie dans une collectivité territoriale, en particulier dans leur commune et comment ils peuvent agir à leur échelle. Plus largement, il s'agit d'appréhender le concept de « transition énergétique » qui favorise une approche pluridisciplinaire : sciences, histoire, géographie, découverte du territoire et des acteurs du développement énergétique du territoire, en le rattachant aux enjeux du changement climatique. Cette année, les Écoloustics explorent le potentiel des biodéchets ! Des plaquettes ont été créées afin de promouvoir le concours auprès des équipes enseignantes des communes de l'Orne.

Le service communication invite les élus à relayer l'information auprès des écoles de leurs communes, s'agissant d'un projet clé en main pour les enseignants, facile à intégrer au programme scolaire. De plus il s'agit d'une action en lien direct avec les enjeux environnementaux et les démarches engagées par les collectivités, ainsi qu'une opportunité pour les élèves de valoriser leur travail à l'échelle départementale et nationale.

## 17. Affaires et questions diverses :

### Date des réunions de commissions locales

- Vendredi 3 octobre à Vimoutiers : secteurs 4 et 6 ;
- Mardi 7 octobre à Messei : secteurs 2 et 12 ;
- Vendredi 10 octobre à Bagnoles de l'Orne Normandie : secteurs 10 et 11 ;
- Vendredi 17 octobre au Gué de la Chaîne : secteurs 5 et 8.

Date du prochain comité syndical : mardi 16 décembre matin.

Visionnage des clips vidéos : [transition énergétique](#) et [enfouissement des réseaux](#).

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

Comité syndical Te61 - Date de réception: 23/12/2025  
061-256102922-DE\_2025\_37-DE

A G E D I

Inauguration des travaux sur la commune de Mantilly en présence de Monsieur le Préfet :

📍 MANTILLY

## INAUGURATIONS EN SÉRIE. Des rénovations qui façonnent le futur du village

Jeudi 25 septembre, l'équipe municipale de Mantilly a organisé une cérémonie pour inaugurer les trois dernières rénovations dont bénéficie le village. Des personnalités, dont le nouveau préfet de l'Orne, étaient présentes.

Le maire Eric Rouleau avait convié le nouveau préfet Hervé Tourmente à cette inauguration, ainsi que plusieurs personnalités départementales et locales, dont le sénateur Olivier Bitz, la députée Chantal Jourdan, le président du TE61 Philippe Auvray et le président de la communauté de communes Sylvain Jarry, sans oublier les élus départementaux Olivier Petitjean et Sylvie Serais.

### Deux réalisations

Ces dernières années, la commune a engagé des travaux pour rénover ses équipements. En premier d'entre eux, le restaurant "Le Petit Mantilly", a été présenté par le maire. Ce bâtiment, loué à la gérante Fanny Guillet, a été rééquipé en matériel neuf grâce à une aide du PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) à hauteur de 80 %.

Le deuxième concerne le nouveau bâtiment communal entièrement construit, destiné à l'artisan carreleur Jérôme Perret. Ce projet, d'un montant total de 100 000 €, a été rendu possible grâce à une aide de l'Etat de 35 %.



Le restaurant Le petit Mantilly a été rééquipé en matériel neuf.

Photo fournie

triques ne sont plus visibles dans les rues et l'ensemble des lampadaires a été remplacé par des modèles LED, permettant une économie d'énergie de 65 %.

Pour le préfet Hervé Tourmente, ces projets ajoutent de la valeur au village : « Des communes de 500 habitants aussi

bien équipées, je n'en connais pas beaucoup », a-t-il déclaré.

### Des projets en préparation

D'autres projets sont déjà en préparation pour l'avenir, notamment l'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles dans l'ancienne école Sainte-Anne, prévu pour 2026. La rénovation de la supérette est également envisagée, avec le renouvellement du matériel et la réfection de l'isolation du bâtiment. De plus, un nouvel établissement sera créé suite à l'acquisition d'une parcelle.

Le sénateur Olivier Bitz a souligné l'importance de ces initiatives. « Quand on voit tout ça, on se dit que nos communes rurales ont de l'avenir. Elles réussissent à développer des projets, comme à Mantilly, qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants. »

L'équipe municipale et les invités ont ensuite partagé un moment convivial autour d'un repas à la salle des fêtes.



La députée Chantal Jourdan, le président de la CDC Sylvain Jarry, le sénateur Olivier Bitz, les élus départementaux Olivier Petitjean et Sylvie Serais, le préfet Hervé Tourmente et le président du TE61 Philippe Auvray.



Un nouveau bâtiment communal a été construit pour l'artisan carreleur Jérôme Perret. Photo fournie

Fin de réunion : 15h15

Le secrétaire de séance,  
Charles HAUTON

Le Président,  
Philippe AUVRAY

PIECES JOINTES par mail

Rapport d'activités 2024 + résumé  
Plaquette Écoloustics

Date de transmission de l'acte: 23/12/2025

Date de réception de l'AR: 23/12/2025

Comité syndical de l'Orne - Date de réception: 23/12/2025

061-256102922-DE\_2025\_37-DE

A G E D I